

Chers amis de l'école du Sacré-Coeur de Puisseguin,

Le Conseil d'Administration de l'OGEC du 1er Octobre dernier m'a confié sa présidence. C'est à ce titre que je convoque une Assemblée Générale Ordinaire :

Le mardi 10 décembre 2019 à 20 heures, dans les locaux de l'école.

Ordre du jour :

- Examen des comptes de l'exercice clos
- Élection des membres du Conseil d'Administration
- Intervention de Madame Jeuil, directrice de l'école
- Questions diverses

Une réunion en présence de Madame des Bourbonx, directrice de l'Enseignement Catholique de Gironde et déléguée épiscopale, a eut lieu le 16 septembre dernier au sujet de l'avenir de notre école. Une bonne trentaine de parents d'élèves ont exprimé leur profond attachement à cette école. Sans vouloir faire ici un compte-rendu détaillé de cette réunion, il en est ressorti les points essentiels suivants :

1 - L'école du Sacré-Coeur de Puisseguin peut vivre et doit vivre. Madame des Bourbonx a confirmé la pérennité de cette école dans ses locaux actuels, l'éventuel déménagement sur CASTILLON n'étant plus d'actualité. Cependant, il faudra augmenter les effectifs de l'école pour justifier cette pérennité et assurer son équilibre financier.

2 - Pour cela, le diocèse et le secteur pastoral de St Emilion sont prêt à apporter leur soutien, **mais à la condition d'un vrai engagement de tous**, parents, familles et amis, au sein de l'APEL et de l'OGEC, chacun selon ses possibilités, ses moyens et ses talents, dans un authentique esprit de collaboration et de dévouement.

3 - Cet engagement doit se traduire par **une participation large et significative** au sein de l'OGEC qui, à côté de sa tâche de gestion, devra collecter des fonds auprès des particuliers et des entreprises du secteur, **notamment au moyen de dons ouvrant droit à déduction d'impôt.** Pour cela, l'école du Sacré-Coeur a déposé un dossier d'adhésion à l'association Saint Matthieu qui délivrera les attestations de déductibilité des dons pour les particuliers comme pour les entreprises. En coordination avec l'APEL, l'OGEC développera une vraie communication auprès des familles pour le recrutement de nouveaux élèves.

Notre école a une excellente réputation, mais le doute sur sa pérennité a découragé certains parents d'inscrire leurs enfants. Aujourd'hui, cette école peut amener les enfants de la maternelle au CM2, permettant l'accès prioritaire aux collèges de l'Enseignement Catholique locaux, dans une cohérence éducative.

Concernant notre OGEC et la prochaine À.G., je rappelle qu'un OGEC est une association « Loi 1901 » qui, selon les statuts, comprend des membres dûment inscrits. Ces membres élisent un Conseil d'Administration (C.A.) de 6 à 12 membres. Ce C.A. élit un bureau composé d'un(e) président(e), d'un(e) trésorier(ère) et d'un(e) secrétaire, et si possible autant d'adjoints.

Pour entreprendre le renouveau de notre école et poursuivre l'œuvre déjà accomplie, nous avons besoins de toutes les bonnes volontés et de personnes qui s'engagent à la soutenir, moralement, financièrement et activement, chacun selon ses possibilités, ses talents et ses moyens.

Je demande donc à tous et à chacun, au nom de nos enfants, de réfléchir à notre engagement, dans l'APEL ou à l'OGEC. Pour ce qui est de l'OGEC, je vous propose trois niveaux d'engagement :

- Comme membre de l'OGEC, en remplissant simplement le bulletin d'adhésion ci-joint. En adhérant à l'association, vous vous engagez au minimum à participer - ou vous faire représenter - aux assemblées générales dûment convoquées et, selon vos possibilités, vos talents et vos compétences, à apporter votre soutien à l'école.
- Comme membre du C.A. élu par l'Assemblée générale, ce qui est une forme concrète de soutien. Je demande à chacun de réfléchir à poser sa candidature comme membre du C.A. au moyen du bulletin ci-joint. Le Conseil d'Administration se réunit une fois par trimestre sauf urgence. C'est lui qui élit le bureau de l'OGEC.
- Comme membre du bureau qui constitue l'exécutif de l'OGEC. Là aussi, je vous demande de réfléchir à une éventuelle candidature si vous êtes élu au C.A.

Sur le plan pratique, vous adressez votre bulletin d'adhésion à l'OGEC - et votre candidature éventuelle au C.A. - à notre directrice Madame Claire Jeuill, à l'école du Sacré-Coeur - 33570 PUISSEGUIN, avant la date de l'AGO (attention aux délais postaux), ou vous les apportez le jour de l'AGO au bureau de l'OGEC qui vous enregistrera au début de cette assemblée. Je rappelle que seuls les adhérents inscrits sont statutairement membres de l'OGEC - en plus des membres de droit prévus par les statuts - et participent à l'AGO avec voix délibérative. En cas d'impossibilité de participer à cette AGO, vous pouvez vous y faire représenter par la personne de votre choix ou envoyer un pouvoir en blanc au bureau de l'OGEC.

Si vous ne pouvez pas vous-même adhérer comme membre de l'OGEC, notamment si vous êtes déjà membre de l'APEL de l'école, sollicitez quelqu'un de votre entourage - conjoint, amis, anciens élèves, parents, voisins, anciens membres de l'OGEC, etc. - pour cette adhésion. Tous ceux qui souhaitent la pérennité de notre école sont invités à nous rejoindre au moins comme simple membre de l'OGEC. Je renouvelle mon appel aux anciens pour qu'ils reprennent du service, ne serait-ce qu'en apportant leur expérience et leurs conseils.

Nous adresserons une copie des statuts de l'OGEC à tous les membres qui en feront la demande.

N'hésitez pas à m'appeler au 07 82 01 63 25 ou à m'adresser un courriel (dominique@thienpont.fr) si vous avez des questions à poser. Mon adresse : 15, le bourg - 33570 ST CIBARD.

L'école du Sacré-Coeur de Puisseguin, l'équipe pédagogique, les membres de l'OGEC et de l'APEL et, surtout, **nos enfants, comptent sur vous !**

Tous ceux qui sont déjà engagés sont heureux de leur engagement et vous encouragent à vous engager vous-même. Car « il y a plus de joie à donner qu'à recevoir ».

Merci d'avance et à très bientôt,

Dominique Thienpont, président de l'OGEC.

P.J. : Bulletin d'adhésion, candidature au C.A. et pouvoir de représentation - Projet d'établissement.